



VARENNES

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 850-1

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO
850-1

Règlement 850-1 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 850 afin de retirer une condition d'octroi d'une dérogation mineure.

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance générale tenue le 2 novembre 2020, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 850-1 qui porte le titre mentionné ci-dessus.
2. Qu'une assemblée de consultation devrait avoir lieu avant l'adoption du règlement.
3. En raison de la pandémie et des dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, ce processus est remplacé par une procédure de consultation écrite de 15 jours.
4. **Objet et secteur visé par ce projet de règlement :**

Modification du règlement afin de retirer la condition à l'effet qu'il est impossible pour le requérant de réaliser son projet conformément aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement en vigueur

Zone concernée : Tout le territoire

5. Que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation à la suite de ce document.
7. En conséquence, tout intéressé est invité à transmettre ses commentaires relativement à ces demandes au greffier par écrit au plus tard le **7 décembre 2020** aux coordonnées suivantes :

Services juridiques & greffe
VILLE DE VARENNES
175 rue Sainte-Anne
Varennes (Québec)
J3X 1T5
greffe@ville.varennes.qc.ca

Donné à Varennes, ce 20 novembre 2020.

Le directeur des Services juridiques et greffier,

Me Marc Giard, OMA

PREMIER PROJET

RÈGLEMENT 850-1 : **Règlement 850-1 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 850 afin de retirer une condition d'octroi d'une dérogation mineure.**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement et déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné et projet du règlement déposé lors de la séance générale du 2 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal adopte le règlement et statue et décrète par ce règlement comme suit :

Le règlement 850, tel qu'amendé, est modifié comme suit :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 2 Le premier alinéa de l'article 23 du règlement relatif aux dérogations mineures numéro 850 est modifié en retirant le 5^e paragraphe.

Article 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Martin Damphousse, maire

Me Marc Giard, OMA, greffier

Adoption par résolution d'un premier projet de règlement : 02-11-2020

Assemblée publique de consultation : Procédure de remplacement consultation écrite 15 jours / A.M. 2020-033 du 7 mai 2020

Avis public – Consultation écrite : 07-12-2020

Adopté par le Conseil municipal : 14-12-2020

Avis public d'entrée en vigueur du règlement : 15-12-2020